

Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 octobre 1999 de MM. Pierre Maudet, Mark Muller et Alain Fischer, acceptée par le Conseil municipal le 24 janvier 2000, intitulée: «Graffiti: halte au laisser-faire!»

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre toutes mesures utiles à l'éradication des graffiti et des tags dès leur apparition sur les murs des bâtiments relevant du domaine municipal, notamment en:

- faisant un inventaire des bâtiments et monuments du patrimoine nécessitant une protection spécifique;
- prenant des mesures adéquates pour que ces lieux soient – si nécessaire – nettoyés et en rendant leur «tagage» ultérieur plus difficile;
- laissant un certain nombre de lieux à disposition pour l'expression créative des tagueurs;
- soumettant au Conseil municipal un projet d'arrêté chiffré des invites présentées ci-dessus.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service des bâtiments, responsable de la gestion financière et technique des tags et graffiti sur les bâtiments propriété de la Ville, confirme que la politique approuvée par notre Conseil en la matière et mise en œuvre sous la rubrique budgétaire «Maintenance de la propreté en ville de Genève» est poursuivie, année après année, en coordination avec tous les services et usagers des bâtiments.

Pour mémoire, il a été dépensé 437 000 francs en 2006, puis près de 480 000 francs en 2007 pour ces travaux de nettoyage. Le budget 2008 prévoit un montant de 600 000 francs pour faire face aux dégradations liées au phénomène des tags.

Seules des entreprises spécialisées sont habilitées à intervenir sur les nettoyages et ce en total respect avec les consignes de l'Agenda 21 (produits, récupération et traitement des déchets).

Il n'est fait usage de produits antigraffiti que sur des bâtiments particulièrement touchés, sachant que toutes les substances actuellement disponibles sur le

marché modifient l'aspect des revêtements et sont déconseillés en application sur les pierres naturelles.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 2 avril 2008.